

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

Présents : Mrs DUVAL, LALISOU, BESSE, JOUSSELY, MAURANGE, MONTASTIER, MASSIAS, Mmes GAYOU, DEZAUTEZ, LACROIX, FEYDI, STUHLER

Représenté : Mr MONDOUT (procuration à M. DUVAL)

Convocation : le 05/12/2024

Secrétaire de séance : Mme STUHLER Nadine

La séance a été ouverte à 20 h 30

Préalablement à la séance, Monsieur le Maire a rendu hommage à Monsieur Bruno LAUTIER, conseiller municipal qui s'est éteint dernièrement et le Conseil Municipal, très touché, a partagé une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé les décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal et a soumis à ce dernier les délibérations suivantes :

Approbation du compte-rendu du 11 octobre 2024

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve le résumé sans correction.

Présents :12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour :13

Contre :0

Abstention :0

Présentation du rapport Assainissement 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, pour l'exercice 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et collectif sur le secteur de la Régie de l'assainissement de la CCPN, adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présentation du rapport Eau Potable 2023 du SMAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER-CANTILLAC

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, adopté par le comité syndical du SMAEP de La Chapelle Faucher-Cantillac. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Adhésion au service d'urbanisme unifié pour l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-091 du 11/07/2024 par laquelle le Conseil communautaire de la CCPN a décidé de créer un service d'instruction des autorisations du droit du

sol (ADS) unifié porté par la Communauté de communes du Périgord Limousin.

Désormais, il convient d'autoriser M. le Maire à signer une convention définissant les obligations réciproques du service d'instruction (ADS) unifié de la Communauté de communes du Périgord Limousin avec les communes membres de la CCPN.

Le Conseil Municipal prend acte de cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions définissant les obligations réciproques du service d'instruction ADS unifié de la Communauté de communes du Périgord Limousin et des communes membres. Il approuve le projet de convention prenant acte que cette adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2025 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Les dossiers d'urbanisme doivent toujours être transmis à la commune et le Maire est celui qui signe les décisions.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Adhésion de la collectivité au groupement de commandes proposé par le SDE 24 pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics

Monsieur le Maire rappelle le besoin d'accompagnement de la commune pour une rénovation pérenne et performante du diagnostic des travaux de l'école et de la mairie. Il informe le Conseil Municipal de la délibération du conseil communautaire de la CCPN en date du 29 février 2024 adhérent à la convention paquet Energie Climat et l'objet de la convention constitutive, à savoir la mutualisation des procédures de passation de marchés publics, le gain d'efficacité en termes d'efficacité et de sécurité juridique, la création d'une dynamique territoriale et la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation d'opération de travaux d'investissement.

Monsieur le Maire rappelant en outre le besoin d'accompagnement de la commune pour une rénovation pérenne et performante du diagnostic des travaux de l'école et de la mairie, propose d'achéver à cette convention proposée par le SDE 24.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DETR 2025 pour la modernisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'on a signé une convention avec le SDE 24 dans le but de moderniser le parc d'éclairage public sur plusieurs années. Le syndicat participant déjà à hauteur de 35 %, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR pour cette opération (30%). Il donne le montant estimatif des travaux (30.166,67 € HT), ainsi que le détail des recettes attendues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour achever le changement d'un certain nombre de luminaires en 2025, approuve le plan de financement et sollicite l'attribution de la DETR.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Renouvellement de l'assurance statutaire du personnel CNP 2025

Monsieur le Maire expose la nécessité du renouvellement du contrat d'assurances adressé par la CNP permettant à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge (maladie et accident du travail).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP assurances pour l'année 2025.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Dordogne et le groupement MNT - RELYENS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque prévoyance (garantie qui couvre les pertes de revenus en cas de maladie ou invalidité) à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent. Il propose que la collectivité adhère à la convention de participation proposée par le CDG 24 et ce à compter du 01/01/2025 et de fixer à 10 € par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif. Il s'agit d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de la collectivité ont le choix d'adhérer ou non, mais seuls ceux qui adhèrent au contrat perçoivent la participation financière de l'employeur

Il précise que le Comité Social Territorial a été consulté pour avis le 15/11/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tous contrats et adhésions en ce sens et fixe la participation de la collectivité à 10 euros par agent en activité et par mois.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les conditions du contrat présenté et autorise Monsieur le Maire à signer cette adhésion et tout document y faisant suite.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Création de poste suite à avancement de grade

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi suite à avancement de grade (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe). Il propose alors de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Décision modificative au budget

Monsieur le Maire expose qu'en cette fin d'année il y a lieu de procéder à divers virements de crédit d'investissement en prévision de travaux ou d'achats qui interviendront au 1^{er} trimestre 2025, soit avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements concernés.

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Motion sur la situation financière des collectivités locales pour 2025 dans le cadre du projet de loi de finances 2025.

Monsieur le Maire proposait une motion à soumettre au gouvernement. Cependant en raison du contexte actuel et de la censure du gouvernement ajournant la loi de finances, ce dernier convient qu'il est inutile de soumettre cette motion au vote dans l'immédiat.

Modification de délégués dans certains syndicats

Bruno Lautier représentait la collectivité au sein de 2 syndicats, il est nécessaire de le remplacer.

Jean-Claude Maurange est désigné comme délégué suppléant au SMAEP de la Chapelle Faucher.

Il manquait déjà un suppléant au SMCTOM, donc ce sont 2 personnes qui sont désignées : Gilles Massias en tant que titulaire et Jean-Claude Maurange suppléant.

Suit la discussion sur les questions diverses ici non rapportée.

La séance a été levée à 23h00.